

Familles d'accueil pour personnes réfugiées d'Ukraine

Rapport sommaire sur l'enquête suprarégionale menée
auprès de familles d'accueil entre les mois d'octobre et de
décembre 2022

Raphael Strauss

En collaboration avec

HSLU Hochschule
Luzern



Haute école
spécialisée bernoise

Berne, le 24 février 2023

Dernière modification 28 février 2023.

Auteur-trice-s

Lic. Phil. Raphael Strauss, Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), chargé d'intégration
PD D^r Gesine Fuchs, Haute école de Lucerne – Travail social, Institut de gestion sociale, de politique sociale et de prévention
D^r Eveline Ammann, Institut diversité sociale et culturelle, département Travail social, Haute école spécialisée bernoise

Mentions légales

Édition
Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Boîte postale, 3001 Berne
Téléphone : 031 370 75 75
Fax : 031 370 75 00
Courriel : info@osar.ch
Site web : www.osar.ch
Compte de dons : PC 30-1085-7

Versions linguistiques
Allemand et français

COPYRIGHT

© Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne
La copie et la réimpression sont autorisées à condition que la source soit citée.

Table des matières

1	Introduction.....	4
2	L'essentiel en bref	4
3	Collecte des données et analyse	5
4	Qui sont les familles d'accueil ?	6
5	Qui sont les personnes accueillies ?	7
6	La cohabitation	7
7	Durée de l'hébergement en famille d'accueil	8
8	Soutien aux personnes réfugiées	9
9	Soutien apporté aux familles d'accueil	11
9.1	Soutien organisationnel, accompagnement et information	11
9.2	Soutien financier et indemnisation	13

1 Introduction

La population suisse a fait preuve d'une immense solidarité dès le début de la guerre d'agression russe en Ukraine et le mouvement migratoire qui s'est ensuivi. Jusqu'à 30 000 familles et personnes seules se sont aussitôt dites prêtes à accueillir des personnes réfugiées d'Ukraine chez elles. Fin 2022, quelque 75 000 personnes venues d'Ukraine avaient déposé une demande de protection en Suisse¹. Actuellement, 35 % d'entre elles sont hébergées en famille d'accueil, soit environ 25 000 personnes, qui devraient sinon être logées dans les hébergements fédéraux. À la demande du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), fin 2022, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) avait réussi à mettre en relation environ 5700 personnes réfugiées et 2500 familles d'accueil. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire récente, l'hébergement privé a constitué une dimension clé de la politique officielle d'accueil de personnes réfugiées en Suisse et permis d'éviter la saturation du système d'asile².

Les familles d'accueil offrent toutefois bien plus qu'un toit aux personnes réfugiées. En effet, elles soutiennent aussi leur intégration de multiples manières. Le présent rapport sommaire offre un aperçu de la diversité des familles d'accueil et du soutien qu'elles apportent aux personnes ayant fui l'Ukraine.

2 L'essentiel en bref

Fin 2022, l'OSAR a mené pour la première fois une enquête en ligne en collaboration avec la Haute école de Lucerne (HSLU) et la Haute école spécialisée bernoise (BFH) auprès de 1073 familles d'accueil dans 19 cantons. Le présent rapport synthétise les premiers résultats et sera suivi à l'été 2023 d'un rapport final contenant de nouvelles analyses et des résultats approfondis.

Principaux résultats :

- La cohabitation au sein des familles d'accueil fonctionne bien ou très bien dans la plupart des cas. Le succès dépend de nombreux facteurs différents. Dans presque toutes les familles d'accueil interrogées, les personnes réfugiées disposent d'au moins une voire de plusieurs pièces, ce qui offre suffisamment d'espace privé d'un côté comme de l'autre.
- Une indemnisation jugée adéquate par les familles d'accueil a une influence positive sur la perception de la cohabitation et la durée de l'hébergement.
- Le modèle de la famille d'accueil s'avère stable : l'hébergement en famille d'accueil dure plus de trois mois dans plus de 70 % des cas, et, au moment de l'enquête, il durait depuis déjà plus de six mois dans 20 % des cas. Plus de la moitié des familles

¹ Secrétariat d'État aux migrations (SEM), *Statistique en matière d'asile 2022* : <https://www.sem.ad-min.ch/dam/sem/fr/data/publiservice/statistik/asylstatistik/2022/stat-jahr-2022-kommentar.pdf.download.pdf/stat-jahr-2022-kommentar-f.pdf>, p.9

² Selon les données officielles du SEM, environ 60 % des personnes en quête de protection originaires d'Ukraine enregistrées en Suisse vivaient en famille d'accueil en juin 2022. Dans certains cantons, par exemple Bâle-Campagne, cette part atteignait même 80 % (<https://www.bzbasel.ch/basel/baselland/asyl-ge-fluechtete-ja-aber-bitte-nur-aus-der-ukraine-viele-gastfamilien-stellen-diese-bedingung-ld.2415863>, dernière consultation le 17 février 2023).

d'accueil ont prolongé leur engagement au moins une fois. Parmi les personnes réfugiées ayant quitté leur famille d'accueil, plus de la moitié ont emménagé dans leur propre logement.

- L'hébergement en famille d'accueil favorise l'intégration des personnes réfugiées. Les familles d'accueil sont très motivées et offrent un soutien précieux : plus de 90 % apportent une assistance quotidienne et plus de la moitié apporte son aide dans de nombreux domaines, entre autres pour régler les questions liées à la santé, aux démarches administratives, à la recherche d'emploi, à l'apprentissage de la langue et à l'organisation des loisirs.
- Les relations et réseaux mis en place sont maintenus : plus de la moitié des familles d'accueil restent en contact avec les personnes réfugiées même après leur déménagement et près d'un tiers d'entre elles continuent de les soutenir.
- Les familles d'accueil soutiennent ainsi les cantons dans l'hébergement et l'intégration des personnes réfugiées. Les investissements des cantons dans les familles d'accueil en tant que nouvelles parties prenantes portent leurs fruits. Le soutien des autorités est régleménté très différemment d'un canton à l'autre et donc difficilement comparable. Les premiers résultats de l'enquête révèlent cependant un point commun : les vérifications préalables, ainsi que l'accompagnement et l'encadrement professionnels des familles d'accueil ont une incidence positive sur l'hébergement.

3 Collecte des données et analyse

Entre les mois d'octobre et décembre 2022, l'OSAR a mené une enquête en ligne auprès des familles d'accueil, en coopération avec le département Travail social de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) et la Haute école de Lucerne (HSLU). L'enquête s'inscrit dans le projet de recherche [Wohnen statt Unterbringung](#) (Logement plutôt qu'hébergement) de la BFH et de la HSLU³.

Au total, 1073 familles d'accueil de 19 cantons ont participé à l'enquête⁴, parmi lesquelles 986 répondaient au critère selon lequel la famille devait avoir partagé son appartement ou sa maison pendant au moins quatre semaines avec une ou plusieurs personnes en quête de protection venant d'Ukraine. La majorité des familles d'accueil ayant pris part au sondage avaient été mises en relation par l'intermédiaire de l'OSAR depuis les centres fédéraux pour requérants d'asile⁵. Le taux de réponse était d'environ 40 %.

Le sondage est analysé en deux volets : le présent rapport sommaire offre un premier aperçu des familles d'accueil, de la cohabitation, de la durée de l'hébergement, de la motivation des familles d'accueil, du soutien apporté aux personnes réfugiées et du soutien apporté par les cantons ou les communes. Ces analyses sont essentiellement quantitatives. Les résultats seront ensuite approfondis et complétés par des données qualitatives dans un

³ Plus d'informations sur le site web de la BFH : <https://www.bfh.ch/fr/recherche-bfh/projets-de-recherche/2022-737-112-051/>

⁴ Provenance des réponses par canton (nombre de réponses entre parenthèses) : AG (182), AR (13), BE (94), BL (69), BS (73), GE (153), GL (13), GR (30), LU (18), NE (93), NW (2), SG (1), SO (13), SZ (34), TG (13), TI (10), VS (1), ZG (17) et ZH (157). Une ou deux réponses seulement sont parvenues des cantons de NW, SG et du VS ; ceux-ci ne sont pas pris en compte dans les analyses cantonales.

⁵ L'échantillon est sélectif, étant donné qu'il inclut peu de familles d'accueil ayant été mises en relation à titre privé : 6,2 % seulement des personnes interrogées indiquent avoir été mises en contact avec les personnes réfugiées par l'intermédiaire de connaissances ou d'ami-e-s ; 2,7 % avaient déjà des contacts directs avec des personnes venant d'Ukraine ; 1,9 % indiquent s'être organisées sur les réseaux sociaux ou par d'autres canaux. La question autorisant plusieurs réponses, il n'est pas possible d'établir une démarcation nette.

rapport final publié ultérieurement. Des questions complémentaires y seront également examinées, notamment en ce qui concerne le soutien apporté aux personnes réfugiées et les attentes des familles d'accueil dans le domaine de l'intégration sociale.

4 Qui sont les familles d'accueil ?

Deux tiers des personnes interrogées sont des femmes et deux tiers ont plus de 50 ans. Plus d'un tiers des personnes interrogées vivent en couple et 30 % vivent en couple avec des enfants. Une personne sur cinq vit seule, tandis que les personnes seules avec enfants (5,7 %) et les colocations (3,7 %) ne constituent qu'une minorité des cas.

La disponibilité d'un espace de vie suffisant constitue une condition centrale de la mise en relation avec les familles d'accueil, un critère qui se reflète dans leur situation d'habitation⁶ : près de 60 % des familles d'accueil vivent dans une maison individuelle dont elles sont propriétaires et 13 % dans un appartement dont elles sont propriétaires. La part de personnes propriétaires de leur logement est donc presque deux fois plus élevée que la moyenne suisse⁷. Un cinquième des familles d'accueil vivent dans un appartement en location offrant suffisamment d'espace pour cohabiter. Les familles d'accueil restantes vivent dans d'autres types de logement (5 %) ou dans des coopératives (1,9 %).

Les revenus du ménage s'élèvent à plus de 100 000 francs par an pour près de la moitié des familles d'accueil et à plus de 120 000 francs par an pour plus d'un tiers. Les familles d'accueil sont donc en grande partie plutôt aisées. Un niveau inférieur de revenus ne fait toutefois pas obstacle à l'accueil de personnes réfugiées : environ 8,4 % des familles d'accueil perçoivent un revenu annuel total de moins de 60 000 francs. Sans surprise, la moyenne des revenus est légèrement plus basse chez les familles d'accueil locataires que chez celles qui sont propriétaires.

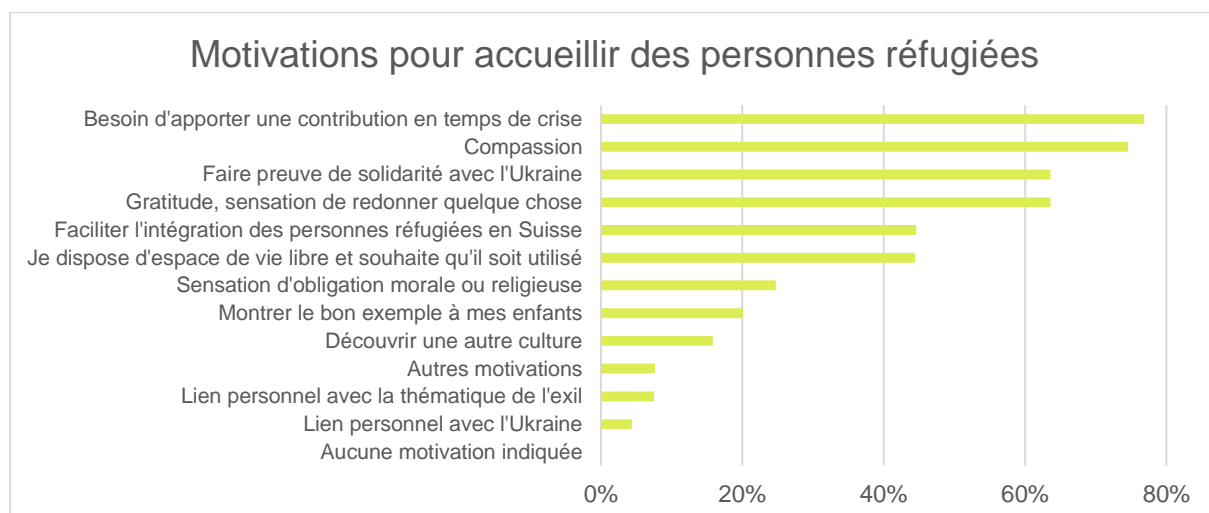


Illustration 1 : Motivations pour offrir un espace de vie à des personnes réfugiées.

⁶ Voir aussi la page dédiée aux familles d'accueil sur le site web de l'OSAR : <https://www.osar.ch/agir/aide-pour-les-personnes-refugiees-ukrainiennes/familles-daccueil>

⁷ En moyenne, 58 % environ de la population suisse vit dans des logements en location, tandis que 36,2 % est propriétaire (Office fédéral de la statistique, *Locataires / propriétaires* : <https://www.bfs.ad-min.ch/bfs/fr/home/statistiques/construction-logement/logements/conditions-habitation/locataires-proprietaires.html>) (dernière consultation le 10 février 2023).

Les familles d'accueil font preuve d'une solidarité extraordinaire. Presque toutes citent le besoin d'apporter une contribution en temps de crise et la compassion comme motivations pour mettre leur logement à disposition. Trois quarts mentionnent également la solidarité avec l'Ukraine ainsi que la possibilité de partager leur situation de personne bien lotie. La moitié des familles d'accueil environ souhaitent faciliter l'intégration des personnes réfugiées en Suisse et également faire usage de l'espace de vie disponible. Un lien personnel avec la thématique de l'exil joue un rôle pour près de 10 % des familles d'accueil, et un lien personnel avec l'Ukraine dans environ 5 % des cas⁸.

5 Qui sont les personnes accueillies ?

Les familles d'accueil interrogées ont hébergé 2440 personnes réfugiées d'Ukraine au total, dont deux tiers de femmes et un tiers d'hommes environ. Plus de 14 % des personnes accueillies ont entre 18 et 29 ans et près de la moitié entre 30 et 65 ans. Un peu moins de 5 % seulement ont plus de 65 ans. En revanche, plus d'un tiers des personnes réfugiées hébergées dans des familles d'accueil sont des enfants de moins de 18 ans, accueillis avec leurs personnes de référence actuelles.

Selon une étude de la BFH sur les caractéristiques pertinentes pour le marché du travail des personnes bénéficiant du statut S⁹, les personnes réfugiées d'Ukraine ont un niveau d'instruction élevé : environ deux tiers des personnes en âge de travailler justifient d'une formation de degré tertiaire et 93 % ont au moins un diplôme de l'enseignement secondaire. Les métiers scientifiques, des services et techniques sont les plus représentés. À la mi-février 2023, un peu moins de 15 % exerçaient un emploi (à temps partiel) en Suisse, dont un quart dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration¹⁰. Environ 30 % des personnes réfugiées disposent de bonnes connaissances en anglais, tandis que 20 % disposent de connaissances suffisantes pour se faire comprendre dans les situations de la vie quotidienne¹¹.

6 La cohabitation

Le modèle de famille d'accueil fonctionne comme celui de la colocation. Il requiert compréhension et tolérance mutuelles, ainsi qu'un espace suffisant pour respecter la vie privée de chacune et de chacun et leur permettre de se retirer. Chez les familles d'accueil interrogées, plus de 80 % des personnes accueillies ont une ou plusieurs chambre(s) à disposition, 12 % vivent dans un logement indépendant et 5 % habitent dans un studio ou une mansarde. Une bonne moitié des personnes réfugiées disposent d'une salle de bain privée, tandis que la cuisine est souvent partagée (69,4 %).

Près de deux tiers des familles d'accueil indiquent que la cohabitation est bonne ou très bonne (64,8 %) ; 23,6 % ont eu des expériences mitigées et une famille d'accueil sur dix seulement a qualifié la cohabitation de plutôt difficile (7,8 %) ou très difficile (2,8 %).

Alors qu'une cuisine privée a tendance à favoriser la prolongation de l'hébergement, la présence d'une salle de bain privée ne semble pas avoir d'effet significatif. D'autres facteurs

⁸ S'agissant d'une question fermée à choix multiples, d'autres facteurs non cités ici peuvent avoir été déterminants.

⁹ Fritschi, Tobias et al (2023), *Arbeitsmarktrelevante Merkmale von Personen mit Schutzstatus S*, Berne, Haute école spécialisée bernoise, BFH : <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/74948.pdf>

¹⁰ Statistiques du SEM, *Statistiques, Données sur l'emploi* : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/ukraine/statistiken.html>, dernière consultation le 17 février 2023

¹¹ Fritschi et al. 2023, p. 8

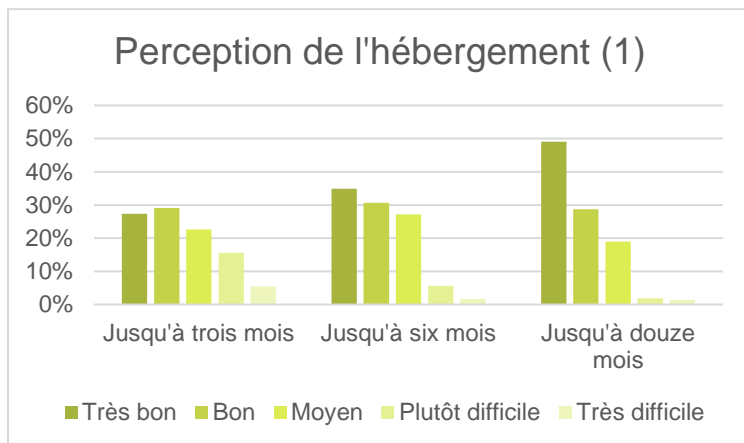


Illustration 2 : Perception de l'hébergement en fonction de sa durée.

personnels pourraient jouer un plus grand rôle dans la qualité de la cohabitation et, donc, accroître les chances de prolonger l'hébergement, comme la tolérance et l'ouverture mutuelles.

Les familles d'accueil qui hébergent des personnes réfugiées depuis six mois ou plus qualifient la relation de bonne ou très bonne dans près de 80 % des cas. Les conflits éventuels se manifestent plutôt lors de la phase initiale et les valeurs sont donc légèrement inférieures quand l'hébergement dure trois mois ou moins¹². Si

l'évaluation de la cohabitation dépend de très nombreux facteurs, les différents modèles de soutien prévus par les cantons ont toutefois une forte influence. Ainsi, l'hébergement est généralement perçu de manière plus positive quand l'indemnisation versée à la famille d'accueil est jugée adéquate (voir illustration 3). La présence d'un point de contact dans le canton, tout comme la transparence des informations et la facilité à les comprendre ont également un effet légèrement positif sur la manière dont l'hébergement est évalué (voir chapitre 9).

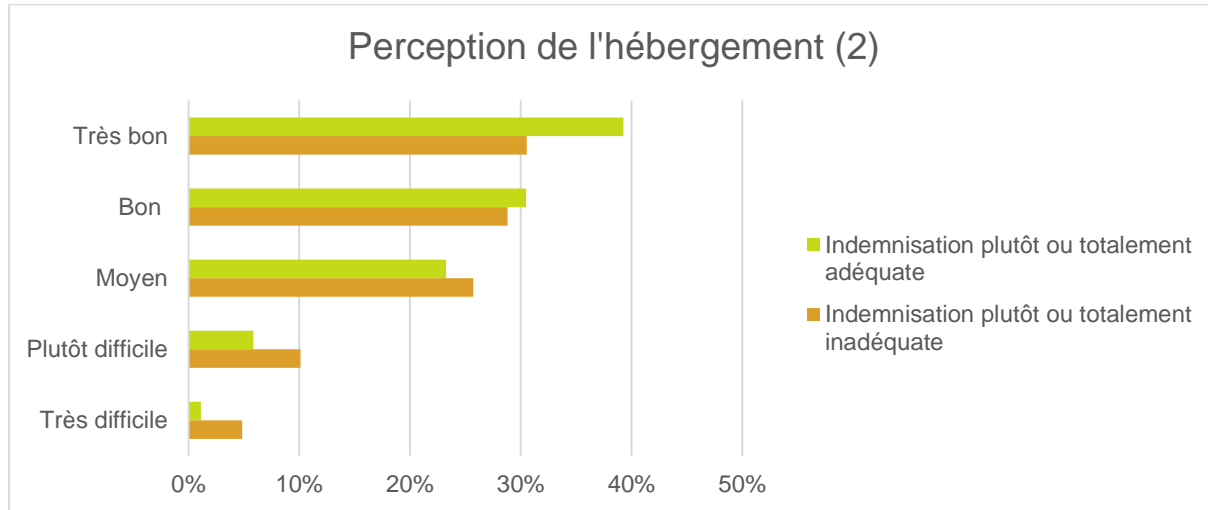


Illustration 3 : Évaluation de l'hébergement en fonction du point de vue sur l'indemnisation.

7 Durée de l'hébergement en famille d'accueil

Au moment de l'enquête, 50,1 % des familles d'accueil n'hébergeaient plus de personnes réfugiées. Le respect de la durée minimale de trois mois ne pose pas de problème dans la

¹² En ce qui concerne la transition aussi, la part des transferts vers une autre famille d'accueil est nettement plus élevée au cours des trois premiers mois (7,8 %) qu'au cours des trois mois suivants (4,8 %), selon l'enquête.

majorité des cas : au moment de l'enquête, plus de 70 % des familles d'accueil interrogées ont indiqué avoir accueilli ou accueillir encore des personnes réfugiées pendant ou depuis plus de trois mois, voire plus de six mois chez une famille d'accueil sur cinq et 56,6 % avaient déjà prolongé l'hébergement au moins une fois ou prévoyaient de le faire. Plus de 50 % des personnes réfugiées ont pu emménager dans leur propre logement après avoir été hébergées en famille d'accueil (voir illustration 4). Souvent, les familles d'accueil ont activement contribué à la recherche de ce logement. Près d'une personne réfugiée sur cinq a emménagé dans un hébergement collectif à la suite de l'hébergement privé. Selon les informations fournies par les familles d'accueil, 16,3 % des personnes réfugiées sont retournées en Ukraine, tandis que 6,6 % ont emménagé chez une autre famille d'accueil.

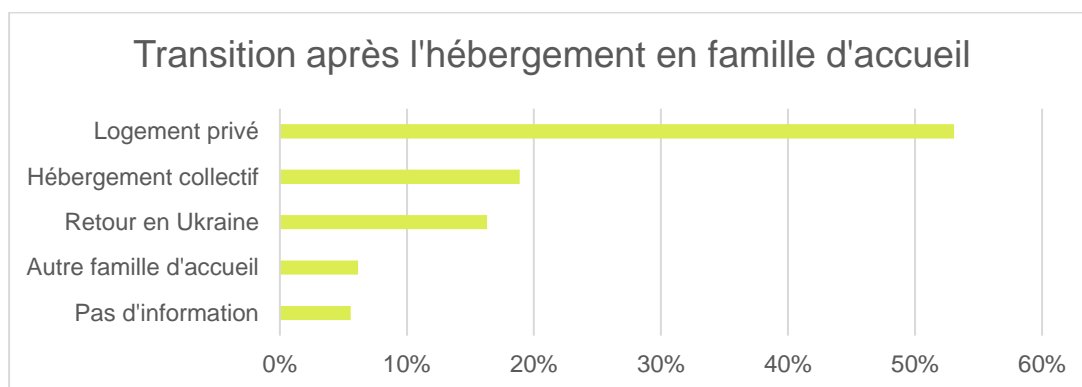


Illustration 4 : Transition après la fin de l'hébergement en famille d'accueil.

Les solutions de transition varient d'un canton à l'autre : alors que, dans le canton de Genève par exemple, 35 % des personnes réfugiées ont pu emménager dans leur propre logement et 20 % ont été hébergées dans une nouvelle famille d'accueil, plus de 70 % ont emménagé dans leur propre logement dans le canton de Berne, et largement plus de 60 % dans les cantons de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville et des Grisons. Ces différences entre cantons s'expliquent notamment par la situation du marché cantonal du logement et par la stratégie d'hébergement cantonale, sachant que le transfert dans une autre famille d'accueil n'est possible que si le canton gère ou finance son propre service de mise en relation. De plus, l'hébergement dans le domaine de l'asile passe généralement d'abord par des logements collectifs et certains cantons privilégient donc aussi ce type d'hébergement pour les personnes en quête de protection bénéficiant du statut S. D'autres cantons ont surtout encouragé la recherche de logements individuels comme solution de transition.

8 Soutien aux personnes réfugiées

Les familles d'accueil offrent un précieux soutien aux personnes réfugiées dans d'innombrables domaines¹³. Elles contribuent à faciliter leur arrivée en Suisse et les aident à s'orienter, parlent avec elles et favorisent leur intégration sociale, linguistique et professionnelle. Elles complètent souvent les offres de soutien de l'État ou aident les personnes réfugiées à y recourir.

¹³ L'analyse des caractéristiques pertinentes pour le marché du travail des personnes bénéficiant du statut de protection S confirme elle aussi l'importance des familles d'accueil : près d'un quart des personnes en quête de protection venant d'Ukraine interrogées indiquent avoir été soutenues par leurs familles d'accueil (Fritschi et al. 2023, p. 20).

Près de 90 % des familles d'accueil aident les personnes réfugiées sur les questions liées à la vie quotidienne, telles que le tri des déchets, l'accès à Internet, les courses, etc. Le soutien en matière de santé arrive en deuxième place avec un taux de plus de 60 %. Les familles d'accueil semblent être souvent le premier point de contact en cas de questions liées à la santé¹⁴.

Par ailleurs, les familles d'accueil apportent très fréquemment leur aide pour les demandes d'aide sociale (61,8 %) et les demandes de statut S (57,4 %). Outre les vérifications, cela peut aussi impliquer d'accompagner les personnes réfugiées aux rendez-vous administratifs ou de faire traduire leurs documents.

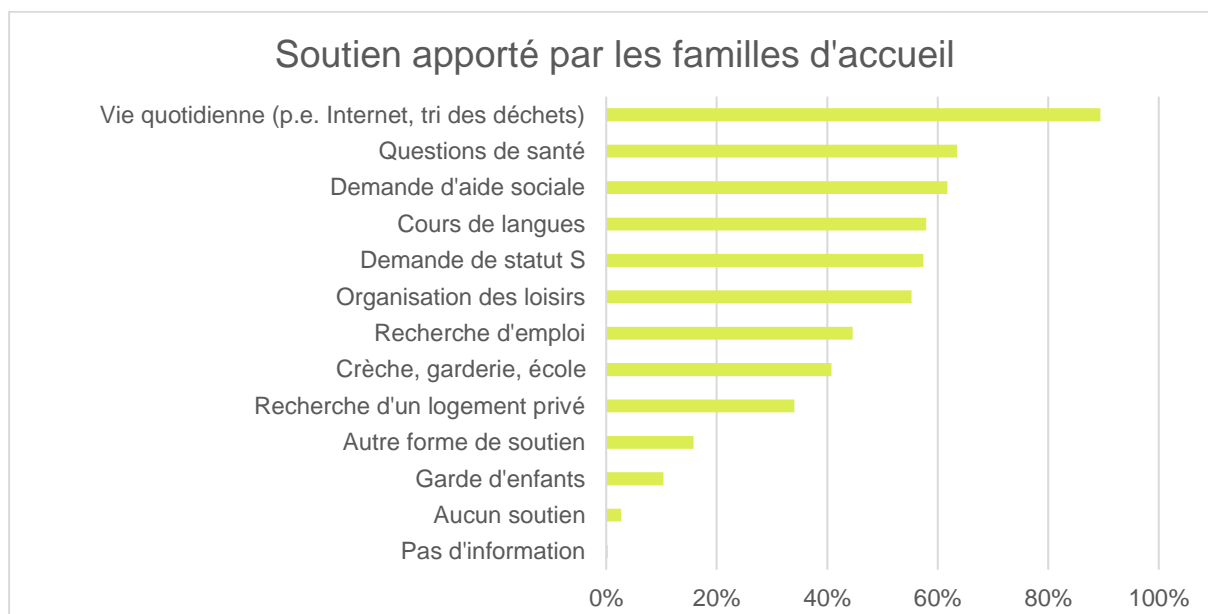


Illustration 5 : Données des familles d'accueil sur le soutien apporté aux personnes réfugiées.

Près de 60 % des familles d'accueil aident les personnes réfugiées à chercher des cours de langue adéquats. À cela s'ajoute la communication quotidienne dans la cohabitation, qui leur permet de mettre en application ce qu'elles ont appris pendant les cours. Plus de 55 % des familles d'accueil offrent un soutien dans l'organisation des loisirs. Les activités communes, la mise en relation avec des associations et des personnes externes ou l'intégration dans la vie du quartier sont notamment mentionnées dans les réponses ouvertes. En outre, près de 45 % des familles d'accueil aident les personnes réfugiées dans leur recherche d'emploi. Ces réseaux jouent un rôle crucial dans l'intégration professionnelle : près d'un tiers des personnes en recherche d'emploi en Suisse trouvent une place grâce à des contacts personnels¹⁵.

¹⁴ Une étude de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) confirme un lien significatif entre la santé des personnes réfugiées et le logement dans lequel elles vivent : les personnes réfugiées vivant en hébergement collectif sont souvent en moins bonne santé que celles qui habitent chez des familles d'accueil ou dans leur propre logement. Cf. Baier, Dirk, et al. (2022), *Ukrainische Flüchtlinge in der Schweiz: Ergebnisse einer Befragung zu Fluchterfahrungen und zur Lebenssituation*, Zurich, Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) : <https://doi.org/10.21256/zhaw-26256>, p. 23

¹⁵ JobCloud et Institut d'étude de marché LINK (éd.) 2021, *Arbeitsmarkt-Studie 2021. Eine repräsentative Studie basierend auf Interviews mit aktiv und passiv Jobsuchenden*: <https://www.jobcloud.ch/wp-content/uploads/2021/09/jobcloud-arbeitsmarkt-studie-2021.pdf>, p. 18, dernière consultation le 16 février 2023.

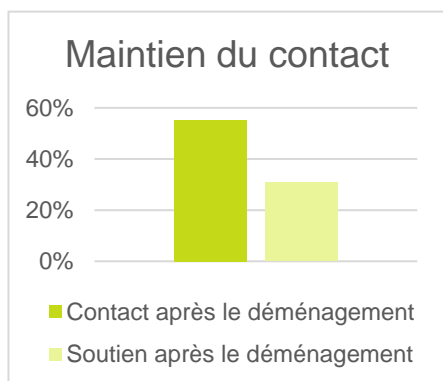


Illustration 6 : Part des familles d'accueil qui restent en contact ou continuent d'apporter un soutien après la fin de l'hébergement.

Par ailleurs, les réseaux développés par les personnes réfugiées pendant leur séjour en famille d'accueil perdurent : au total, plus de la moitié des familles d'accueil restent en contact avec les personnes qu'elles ont accueillies même après la fin de l'hébergement (55,4 %) et près d'un tiers d'entre elles indiquent continuer d'apporter un soutien sous diverses formes (31,8 %) (voir illustration 6). Selon le canton, ce sont entre près de 40 et 90 % des familles d'accueil qui maintiennent leurs contacts avec les personnes réfugiées d'Ukraine.

Ce point souligne le haut potentiel de l'hébergement en famille d'accueil en matière d'intégration sociale. Plus de la moitié des personnes réfugiées nouent des contacts durables avec au moins une famille ou une personne seule résidant en Suisse grâce à leur famille

d'accueil. Le maintien des contacts peut également être considéré comme un autre signe d'un hébergement positif et amical.

9 Soutien apporté aux familles d'accueil

La plupart des cantons voient les familles d'accueil comme de nouvelles parties prenantes dans le domaine de l'asile. Beaucoup ont donc créé de nouvelles structures visant à offrir aux familles d'accueil un accompagnement, un encadrement et une indemnisation adéquats¹⁶. Fédéralisme oblige, l'hébergement en famille d'accueil est toutefois mis en œuvre de façon très variable. Selon le canton, l'hébergement et l'encadrement des personnes réfugiées relèvent par exemple de la compétence du canton, de la commune ou d'organismes tiers mandatés à cette fin, ce qui rend difficile toute comparaison directe et donc toute évaluation globale du soutien apporté aux familles d'accueil. Les premiers résultats de l'enquête révèlent cependant un point commun : les investissements des cantons dans les familles d'accueil en tant que nouvelles parties prenantes portent leurs fruits. Les vérifications préalables, ainsi que l'accompagnement et l'encadrement professionnels des familles d'accueil ont une incidence positive sur l'hébergement.

9.1 Soutien organisationnel, accompagnement et information

Plus de 70 % des familles d'accueil interrogées connaissent un point de contact auquel s'adresser en cas de questions ou de problèmes. Plus de la moitié des familles d'accueil jugent les informations transparentes et faciles à comprendre. L'utilité de l'encadrement est perçue de manière très variable, sous l'effet d'un certain nombre de facteurs¹⁷. Près de la

¹⁶ Dans les cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Genève, Glaris, Neuchâtel, Soleure, Schwytz, Thurgovie, Zurich et Zoug examinés ici, l'accompagnement des familles d'accueil relevait de la compétence d'une œuvre d'entraide, ou les communes pouvaient y faire appel en cas de besoin. Le canton de Bâle-Ville a intégré l'hébergement en famille d'accueil de personnes réfugiées d'Ukraine au projet Familles d'accueil préexistant, sous la responsabilité de GGG Benevol. Dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Berne, des Grisons, de Lucerne et du Tessin, aucun organisme tiers n'était impliqué dans l'accompagnement ou l'encadrement des familles d'accueil.

¹⁷ L'encadrement des familles d'accueil et le soutien qui leur est apporté seront analysés de manière plus détaillée dans le rapport final au moyen de données qualitatives.

moitié des familles d'accueil se disent tout à fait ou plutôt d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'encadrement offert par les autorités est utile et près d'un tiers avec l'affirmation selon laquelle les autorités les soutiennent sur le plan organisationnel.

Le taux moyen d'approbation concernant le soutien des autorités ne dresse toutefois qu'un tableau incomplet, au regard de la forte hétérogénéité des modèles de soutien d'un canton à l'autre. On peut globalement distinguer trois variantes de soutien apporté aux familles d'accueil dans les cantons sous revue. Certains délèguent différents aspects de l'encadrement des familles d'accueil aux œuvres d'entraide ou à d'autres organismes tiers. Dans d'autres, ce sont les communes qui sont compétentes et elles peuvent, au besoin, demander l'aide d'une œuvre d'entraide. Dans le troisième modèle, les autorités cantonales sont elles-mêmes responsables de l'accompagnement et de l'encadrement des familles d'accueil. En classant en fonction de ces modèles les cantons considérés dans l'enquête et en calculant les valeurs moyennes, il apparaît que les familles d'accueil tendent à percevoir et à évaluer plus favorablement le soutien qui leur est apporté lorsque celui-ci est assuré par une œuvre d'entraide ou un organisme tiers (voir illustration 8). Le recours à un organisme tiers ne semble toutefois pas déterminant ici et l'ouverture du canton concernant l'hébergement en famille d'accueil pèse davantage dans la balance. Ainsi, les valeurs inférieures pour les familles d'accueil soutenues exclusivement par les autorités tiennent notamment au fait que certains de ces cantons ont promu moins activement le modèle de famille d'accueil. Dans le même temps, l'enquête ne contient pas de données pour les cantons de Vaud et de Schaffhouse, qui soutiennent fortement le modèle et qui disposent tous deux depuis plusieurs années d'un projet Familles d'accueil professionnel géré à l'échelle cantonale¹⁸.

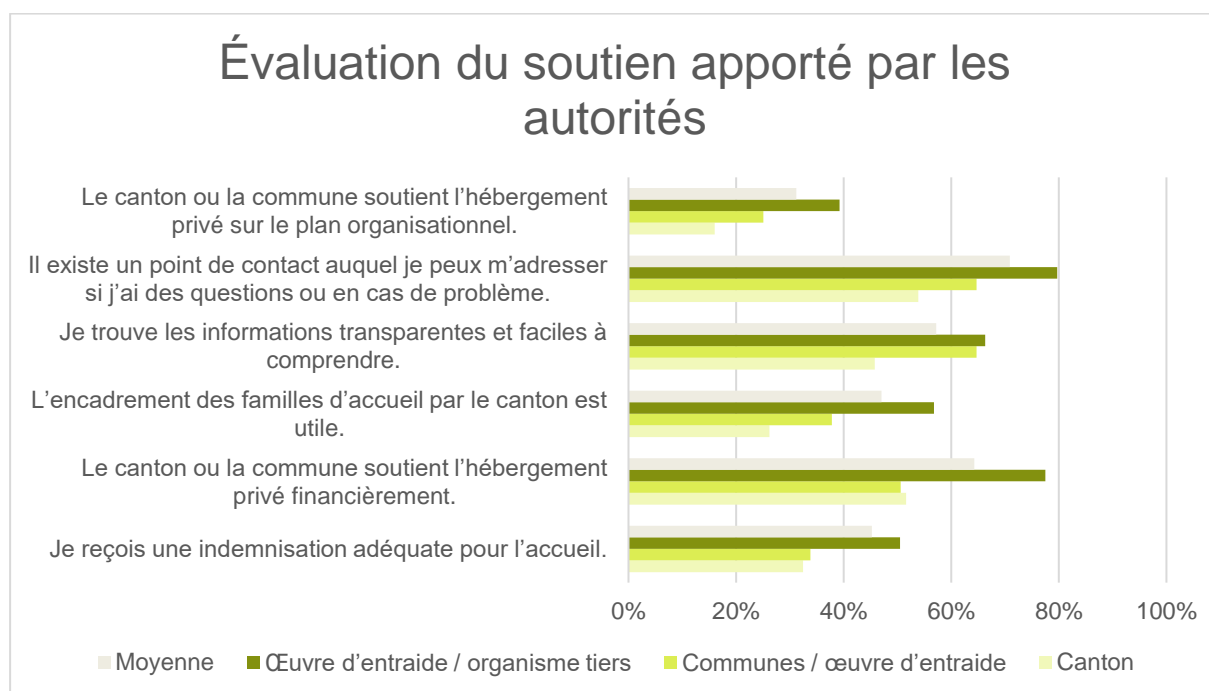


Illustration 7 : Part des familles d'accueil plutôt ou tout à fait d'accord avec ces affirmations en fonction du modèle de soutien cantonal.

¹⁸ Les attentes des familles d'accueil à l'égard du soutien des autorités seront analysées de manière plus détaillée dans le rapport final au moyen de données qualitatives.

Globalement, les analyses cantonales mettent en lumière des éléments importants de l'organisation de l'encadrement des familles d'accueil. Le canton de Bâle-Ville présente un taux d'approbation supérieur à la moyenne dans la plupart des domaines. Il est particulièrement intéressant de noter que, dans ce canton, près de 80 % des familles d'accueil indiquent que l'autorité compétente est venue inspecter leur logement, alors que ce taux oscille entre 10 et 40 % dans tous les autres cantons sous revue. Cela témoigne de la grande importance des vérifications préalables auprès des familles d'accueil. Dans ce cas précis, la mise en œuvre est favorisée par la petite taille du canton et par le fait qu'il existait déjà une structure professionnelle d'hébergement en famille d'accueil.

9.2 Soutien financier et indemnisation

Près de deux tiers des familles d'accueil se disent plutôt ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle le canton ou la commune soutient l'hébergement en famille d'accueil financièrement (voir illustration 8). Près de 80 % indiquent avoir reçu une indemnisation en contrepartie de l'hébergement. Toutefois, environ 45 % seulement des familles d'accueil jugent la contribution financière adéquate ; 14,5 % indiquent qu'aucune indemnisation n'est prévue par leur canton ou leur commune et 7 % l'ont déclinée¹⁹.

Différents facteurs indiquent que l'indemnisation a une influence sur la durée de l'hébergement. La part de familles d'accueil jugeant l'indemnisation inadéquate est nettement plus élevée chez les familles qui n'hébergent plus que chez celles qui hébergent encore des personnes réfugiées (voir illustration 9). Par ailleurs, davantage de familles d'accueil jugent l'indemnisation inadéquate lorsque l'hébergement a duré moins de trois mois (42 %) que lorsqu'il a duré de trois à six mois ou plus (27 % respectivement). Les résultats pourraient néanmoins être faussés par le fait que, dans certains cantons, l'indemnisation n'a pas été versée dès le départ.

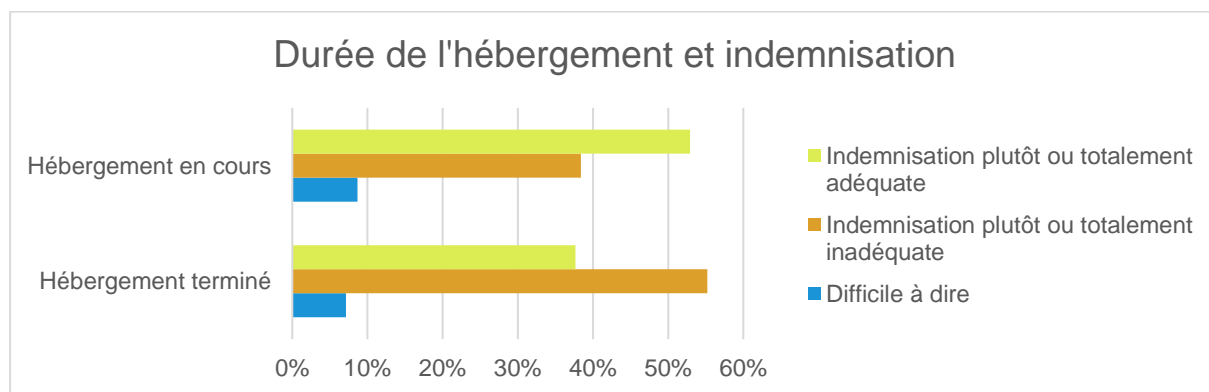


Illustration 8 : Évaluation de l'indemnisation par les familles d'accueil qui n'hébergent plus et qui hébergent encore des personnes réfugiées.

Les familles d'accueil ont formulé de nombreux autres commentaires très intéressants sur leurs attentes en matière d'encadrement et de soutien de la part des autorités compétentes dans les réponses ouvertes du sondage. La HSLU et la BFH analyseront ces données plus en détail et publieront les résultats approfondis dans le cadre du rapport final à l'été 2023.

¹⁹ Toutes les familles d'accueil n'ont manifestement pas été informées du fait qu'elles pouvaient être indemnisées par les autorités. Certaines réponses négatives ont été fournies par des familles vivant dans des cantons qui prévoient en principe une indemnisation pour les familles d'accueil.

En tant que principale organisation d'aide aux personnes réfugiées en Suisse et faitière des œuvres d'entraide et des organisations actives dans les domaines de l'exil et de l'asile, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'engage pour une Suisse qui accueille les personnes réfugiées, les protège efficacement, respecte leurs droits fondamentaux et humains, favorise leur participation dans la société et les traite avec respect et ouverture. Dans sa fonction, l'OSAR renforce et défend les intérêts et les droits des personnes bénéficiant d'une protection et favorise la compréhension de leurs conditions de vie. Grâce à son expertise avérée, elle marque le discours public et exerce une influence sur les conditions sociales et politiques.

D'autres publications de l'OSAR sont disponibles sur le site www.osar.ch/publications. La newsletter de l'OSAR, qui paraît régulièrement, vous informe des nouvelles publications. Inscription à l'adresse www.osar.ch/sabonner-a-la-newsletter.